

TECH.A.2022 – 96
Prolongation TECH 90

6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE
6.1 POLICE MUNICIPALE

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX ET DES BRANCHEMENTS
D'EAU POTABLE RUE DU FRESNOY

ET INSTALLATION D'UNE BASE DE VIE SUR LE PARKING EN SCHISTE
RUE FÉNELON

Le Maire de la Ville de LYS-LEZ-LANNOY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 417-10 et R 411-25,

Vu la demande de prolongation d'arrêté de police de la circulation formulée le 15 avril 2022 par la société SADE CGTH – 3 avenue Saint Pierre- P.A. de la Becquerelle à Wambrechies (59118),

Considérant que des travaux «renouvellement des réseaux et branchements d'eau potable» vont être réalisés rue du Fresnoy à Lys Lez Lannoy (59390) par la société SADE CGTH – 3 avenue Saint Pierre- P.A. de la Becquerelle à Wambrechies (59118),

Considérant qu'il convient dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes les dispositions en matière de circulation et stationnement afin d'éviter tout accident rue du Fresnoy à Lys Lez Lannoy,

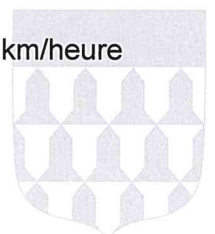
A R R Ê T E

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant rue du Fresnoy, des deux côtés du chantier pour la période du:

lundi 09 mai 2022 au 23 mai 2022

Article 2 : **Durant toute la durée de ces travaux, la rue du Fresnoy sera fermée à la circulation.** Une déviation sera mise en place par la société SADE CGTH – 3 avenue Saint Pierre- P.A. de la Becquerelle à Wambrechies (59118),

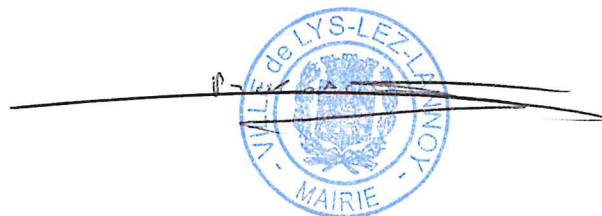
Article 3 : Durant toute la durée de ces travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/heure pour tous véhicules aux abords du chantier,



- Article 4 : Durant toute la durée de ces travaux, la circulation sera alternée (par feux si nécessaire),
- Article 5 : Durant toute la durée de ces travaux, une base de vie sera installée sur le parking en schiste rue Fénélon.
Les dispositions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation appropriée et assurée par la société SADE CGTH – 3 avenue Saint Pierre- P.A. de la Becquerelle à Wambrechies (59118),
- Article 6 : Les restrictions énoncées à l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules de police et de secours.
- Article 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 8 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 9 : Ampliation sera adressée à :
- La société SADE CGTH, le demandeur
 - Le Directeur Général des Services,
 - Le Chef de Poste de la Police Municipale,
 - Tous les agents de la force publique,
 - Le Commissaire de Police,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite au registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 21 avril 2022

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



Publication	
Affiché le	22/04/22
Retrait le	22/06/22